

valang
consulting



Catalogue de Formation 2022-2023

➤ Immobilier

Formation Professionnelle



Toutes nos formations

5 Parcours :

- Gestion-Finance
- Management
- Entreprendre
- SAP
- Immobilier

- ☞ Chaque parcours est composé d'un ou de plusieurs modules.
- ☞ Chaque module est composé d'une ou plusieurs formations.

Toutes nos formations sont disponibles à la carte !

La Qualité

Notre organisme de formation est **certifié Qualiopi**, gage notre engagement.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Formation professionnelle continue.

Le financement

Outre les financements Particulier et Entreprise, des prises en charge par votre OPCO, Pôle Emploi et/ou votre CPF sont possibles sous conditions.

Nos méthodes pédagogiques

Des formations privilégiant la pédagogie active

- Ecoute individuelle et échange
- Mise en situation des participants par des jeux de rôles et simulations
- Analyse de situations issues des expériences professionnelles
- Apports d'outils simples et concrets du formateur
- Alliant à la fois atelier collectifs et travail personnel

Des conseils personnalisés tout au long du parcours pour une meilleure intégration.

Des exercices, des cas pratiques issus de la vie professionnelle et donc pertinents!

Evaluation

Contrôle continu des stagiaires à travers des cas pratiques et autres mises en situation

Toutes nos formations sont disponibles en intra-entreprise ou sur-mesure. Nous contacter pour plus d'informations ou pour une demande de devis.

Lieu : Alp'Office Coworking
6 rue du Parc
74100 Annemasse

Contact

formation@valang.eu
+33 4 58 10 51 26

Les formations ne sont maintenues qu'avec un minimum de 3 participants.



valang consulting

6 rue du Parc - 74100 Annemasse

SAS au capital de 10 000€ - RCS Thonon-les-Bains - SIRET 82533082200024

Enregistré sous le numéro 84740341574. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Mobile : +33 6 05 56 35 89 - Fax : +33 9 50 39 37 65 - Courriel : info@valang.eu - Site web : <https://www.valang.eu>

Déontologie et règlementation professionnelle

À l'issue de cette formation, le stagiaire connaîtra les règles de déontologie et les sanctions applicables en cas d'infraction. Cette courte formation est suivie d'un moment de convivialité afin de la rendre la plus agréable que possible.

Durée : 2.00 heures (0.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnels de l'immobilier

Effectif minimal : 3 Effectif maximal : 7

Tarif HT

- 240.00 euros (repas non pris en charge)

Financement

- Particulier - Entreprise - Demandeur d'emploi sous conditions

Prérequis

- Être un professionnel de l'immobilier

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, merci de nous contacter pour une solution adaptée au besoin.

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des règles de déontologie et des sanctions applicables en cas d'infraction

Contenu de la formation

- Les différentes sources des règles de déontologie
- Le secret professionnel
- Obligation générale d'information
- Loi Informatique et Libertés et RGPD
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Ethique professionnelle et devoir de conseil
- Conseil National de la Transaction et de la Gestion immobilière
- La procédure disciplinaire

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée directement par un formateur professionnel spécialisé.

Moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Ecoute individuelle et échange : Pédagogie active
- Analyse des situations issues des expériences professionnelles
- Utilisation d'outils simples et concrets du formateur en ateliers collectifs et personnel

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Mises en situation, exercices et cas pratiques et exercices en contrôle continu

Modalités de certification

Délivrance d'une attestation de formation en fin de stage

Formation répondant aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier.

Fiscalité immobilière et prélèvement à la source

À l'issue de cette formation, le stagiaire connaîtra les changements induits par le prélèvement à la source en termes de fiscalité immobilière.

Durée : 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Personnes intéressées par la fiscalité et/ou l'immobilier

Effectif minimal : 3 Effectif maximal : 7

Tarif HT

- 732.00 euros (repas non pris en charge)

Financement

- Particulier - Entreprise - Demandeur d'emploi sous conditions

Prérequis

- Être intéressé par la fiscalité et/ou l'immobilier.

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, merci de nous contacter pour une solution adaptée au besoin.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les changements induits par le prélèvement à la source
- Connaissance en fiscalité immobilière

Contenu de la formation

- Présentation des différents régimes
- Modalités de calcul de l'impôt
- Plafonnement des avantages fiscaux
- Impact du prélèvement à la source (PAS)
- Revenus fonciers
- Investissements locatifs :
 - - Duflot/Pinel
 - - Monuments historiques et assimilés
- Loueur en meublé
- L'impôt sur le fortune immobilière (IFI)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée directement par un formateur professionnel spécialisé.

Moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Ecoute individuelle et échange : Pédagogie active
- Analyse des situations issues des expériences professionnelles
- Utilisation d'outils simples et concrets du formateur en ateliers collectifs et personnel

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Cas pratiques et mises en situation en contrôle continu

Modalités de certification

Délivrance d'une attestation de formation en fin de stage.

Formation répondant aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier.

L'actualité du droit de l'urbanisme

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera familiarisé avec les nouvelles règles de droit de l'urbanisme et sera à jour dans sa pratique au regard des évolutions des règles d'urbanisme. Cette formation est riche et dense mais très ludique.

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnels de l'immobilier ou du bâtiment

Effectif minimal : 3 Effectif maximal : 7

Tarif HT

- 1416.00 euros (repas non pris en charge)

Financement

- Particulier - Entreprise - Demandeur d'emploi sous conditions

Prérequis

- Être un professionnel de l'immobilier ou du bâtiment

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, merci de nous contacter pour une solution adaptée au besoin.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les nouvelles règles en vigueur en matière de droit de l'urbanisme
- Mettre à jour sa pratique au regard des évolutions des règles d'urbanisme

Contenu de la formation

- Urbanisme et loi Elan
- Urbanisme et loi Alur
- Urbanisme commercial et Loi Pinel
- Limitation des entraves à la construction et Loi Macron du 6 août 2015
- Urbanisme et transition énergétique
- Les changements en matière de contentieux de l'urbanisme

valang consulting

6 rue du Parc

74100 Annemasse

Email: formation@valang.eu

Tel: +33 9 50 39 37 65

The logo for valang consulting, featuring the company name in a white sans-serif font on a blue square background.

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée directement par un formateur professionnel spécialisé.

Moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Ecoute individuelle et échange : Pédagogie active
- Analyse des situations issues des expériences professionnelles
- Utilisation d'outils simples et concrets du formateur en ateliers collectifs et personnel

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Cas pratiques et mises en situation en contrôle continu

Modalités de certification

Obtention par attestation de formation en fin de stage

Formation répondant aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier.

Parcours immobilier : devenir Chasseur d'appartement

À l'issue de cette formation, le stagiaire connaîtra l'environnement économique, juridique et réglementaire du professionnel de l'immobilier. Cette formation est à la carte.

Durée : heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnels de l'immobilier

Effectif minimal : 3 Effectif maximal : 7

Tarif HT

- 1848.00 euros (repas non pris en charge)

Financement

- Particulier - Entreprise - Demandeur d'emploi sous conditions

Prérequis

- Être un professionnel de l'immobilier

Conformité réglementaire de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, merci de nous contacter pour une solution adaptée au besoin.

Objectifs pédagogiques

- Connaître l'environnement économique, juridique et réglementaire du professionnel de l'immobilier

Contenu de la formation

- L'environnement de l'agent immobilier
 - Les métiers du bâtiment et de l'immobilier
 - Règles et documents d'urbanisme
- L'exercice de la profession
 - La Loi Hoguet et Loi ALUR
 - Responsabilité et devoir de conseil
- Devenir chasseur d'appartement
 - Positionnement et déontologie
 - La recherche de biens à la location
 - La recherche de biens à l'achat

valang consulting

6 rue du Parc

74100 Annemasse

Email: formation@valang.eu

Tel: +33 9 50 39 37 65

The logo for valang consulting, featuring the company name in a white sans-serif font on a blue square background.

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée directement par un formateur professionnel spécialisé.

Moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Ecoute individuelle et échange : Pédagogie active
- Analyse des situations issues des expériences professionnelles
- Utilisation d'outils simples et concrets du formateur en ateliers collectifs et personnel

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Cas pratiques, mises en situation et exercices en contrôle continu

Modalités de certification

Délivrance d'une attestation de formation en fin de stage